



**SYNTEF-CFDT**

Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,  
de la Formation Professionnelle  
et du Dialogue Social

ANACT

**Fédération PSTE**



Le **BLOG** [www.syntef-cfdt.com](http://www.syntef-cfdt.com) est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :  
[syndicat.cfdt@travail.gouv.fr](mailto:syndicat.cfdt@travail.gouv.fr)

## **DECLARATION PREALABLE AU CHSCT MINISTERIEL DU 10 novembre 2016**

Le CHSCT-M se réunit une fois de plus, avec un ordre du jour se limitant à un point d'information relatif au rapport de la mission inspection santé sécurité au travail de l'inspection générale aux affaires sociales et un point au vote sur le projet d'arrêté sur le télétravail.

Le télétravail, qui était déjà l'ordre du jour lors du dernier CHSCT-M, est un sujet fort, d'avenir, qui intéresse de plus en plus d'agents, pour différentes raisons : du fait de la réforme territoriale, mais aussi en raison des profonds changements d'organisation de nos services.

Le Syntef-CFDT est favorable à l'introduction du télétravail dans la mesure où il peut répondre aux aspirations des agents pour mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, réduire les temps de trajet.

Mais le 5 octobre, nous n'avions pas pu en conscience nous prononcer sur le projet d'arrêté, en raison de l'absence de présentation par l'Administration du moindre document écrit sur l'expérimentation réalisée dans nos services, notamment de la DIRECCTE Centre.

En effet, lors de la précédente réunion, l'Administration ne pouvait nous remettre une ébauche sur les coûts engendrés par le télétravail (prises en charges financières, nouvelle organisation des locaux, du temps de travail), ce qui paraît illustrer un manque de perspective sur le sujet.

L'Administration n'a de plus, pas jugé bon de faire une évaluation des risques engendrée par cette organisation du travail, qui par certains aspects peuvent régler des risques liés notamment au temps de route, mais qui, nous le savons tous, peuvent engendrer d'autres risques tel l'isolement, de perte du collectif.

Le Syntef-CFDT dénonce l'inertie de l'Administration, particulièrement incompréhensible dans cette enceinte dédiée aux conditions du travail, dans notre Ministère qu'est le CHSCT !

**Les documents qui nous ont été remis extrêmement tardivement par l'Administration, ne nous permettent pas de nous prononcer sur le travail d'évaluation des risques devant être réalisé par l'Administration. C'est pourquoi, nous nous abstenons lors du vote relatif au télétravail.**

Cependant le « document d'évaluation des risques » qui nous a été remis nous interroge :

- Qu'est-ce que l'autodiagnostic du télétravailleur ?
- Quelle est la place des IRP ?

Nous prenons note du refus de l'Administration de procéder à l'expertise, mais nous prenons également note du bilan annuel qui devra nous être remis et nous ne manquerons pas de vous le rappeler.

De manière générale, comment pouvons-nous exercer le mandat pour lequel nous avons été élus : en vous donnant un chèque en blanc ? En vous faisant confiance ? Comme le disait Monsieur Blondel, nous verrons les implications pratiques au fur et à mesure ...

Sur le second point à l'ordre du jour, nous avons déjà, lors des précédentes déclarations, mis l'accent sur la situation paradoxale de notre ministère relevée par les ISST dans leur rapport annuel : celui d'un ministère dont les agents sont chargés de faire appliquer la loi, dont celle qui garantit le fonctionnement du CHSCT dans les entreprises, alors que les comités au ministère du travail ont une faible reconnaissance de leur employeur. Cf. le point télétravail ci-dessus.

**La vision stratégique du CHSCT que la mission ISST décrit dans son rapport, le Syntef-CFDT la réclame en effet depuis longtemps !**

- La formation systématique des présidents de CHSCT,
- Une cohérence territoriale entre les Direcctes : la DRH doit canaliser les DIRECCTES,
- La mise à jour des DUER régionaux et leur mise en œuvre effective,
- Le rôle du CHSCT M mieux défini par rapport aux CHSCT locaux, afin qu'une véritable politique de prévention des risques voit enfin le jour au ministère

En complément de ce qui précède, nous souhaitons alerter l'attention de l'administration sur la menace grave qui pèse sur les conditions de travail des agents de l'inspection du travail du fait des baisses d'effectif qui s'annoncent. Elles sont même actées, la déclaration de la DIRECCTE Grand-Est est révélatrice des projets en cours.

**Est-il nécessaire de rappeler que suite à la réorganisation de ces services dans le cadres de la réforme, conjuguée avec le déroulement de du plan de transformation d'emploi des contrôleurs du travail, la charge de travail dans certaines UC / UD s'est considérablement alourdie ? Comment comprendre dans un tel contexte que le Ministère puisse assumer des réductions d'effectifs qui ne feront qu'accroître les difficultés ? Comment comprendre le gel des mutations dans certaines régions ?**

Le SYNTEF CFDT n'acceptera pas ces suppressions de postes qui désorganisent les services, dégradent les conditions de travail et le service public.

**Vos représentants SYNTEF-CFDT au CHSCT-M :**

**Anne COCHOU – UD 29  
Niklas VASSEUX – UD 75**